

BATILLY

Suite à la visite de Denis Mortelecque, délégué national CFTC avec les élus CFTC les 26 et 27 juin au centre de Batilly, de nombreux collègues nous ont fait part d'un certain nombre de problèmes rencontrés dans leur quotidien.



Les manquements sur les bulletins de paie :

Une grande majorité des collaborateurs nous ont rapporté des erreurs sur leurs bulletins de salaire. Nous travaillons sur ces sujets depuis le mois de janvier 2023, date où les premiers problèmes ont été constatés. De nombreuses erreurs ont déjà été corrigées. Le service RH du centre de Batilly et la direction du centre ont aussi beaucoup travaillé sur cette problématique mais tout n'est pas encore réglé. Nous continuons et persistons dans nos relances téléphoniques et électroniques, présentation des constatations et mise en ordre du jour de ces points dans les réunions RDP et CSE LV.

Budget travaux, travail sur l'économie, paiement des fournisseurs ... :

Certains sujets inquiétants concernant le paiement de nos fournisseurs, la difficulté de pouvoir effectuer des demandes de budget pour les travaux essentiels, la prévision des entretiens et du renouvellement des navettes nous ont été relatés. La direction ne semble pas suffisamment prendre en compte les difficultés que subissent les collègues lors d'une demande de paiement urgente d'un fournisseur ou bien d'une demande de fonds résultante d'un devis d'entretien. Ce point a été évoqué lors du CSE LV du 29 juin 2023. Une adresse mail dédiée a été mise en place pour les demandes de paiement urgentes. La CFTC reste dubitative quant à l'efficacité de cette solution. Nous restons en vigilance sur ce point et une demande de suivi sera en ODJ de la prochaine réunion RDP. Nous profiterons également de ce point pour appuyer le travail du service « travaux maintenance infrastructure » sur les économies d'énergie.

Information sur la prime d'intéressement :

A la suite du dernier CSE LV du 29 juin 2023, nous avons été informés qu'à cette date, la prime d'intéressement serait enfin à la hauteur du travail de tous. En effet, au 31 mai 2023, le montant de la prime UT1 se monte à 2 157 €. Avec un plafond à 2 170 €, nous ne pouvons que nous réjouir d'approcher le taux de 100%. Une demande en ODJ RDP sera exprimée afin d'avoir le montant de cette prime affiché et mise à jour chaque mois dans le centre. (Sujet traité par Maryline à ce jour)

« Cas scandale » des PC exploitation :

Ces mots ont été émis par Monsieur Olivier ROELENs lorsque nous lui avons fait part du désappointement et de l'insatisfaction du service exploitation concernant le renouvellement des PC. Janvier 2023, le service exploitation passe commande de plusieurs ordinateurs. Suite à cela arrivent des ordinateurs recyclés ne correspondant aucunement à la demande et à la hauteur du travail demandé par les collaborateurs. Ceux-ci repartent, et à fin juin 2023 (plus de 5 mois après la commande), des PC sans clavier, sans souris et sans écran, arrivent. Malheureusement, ces PC ne sont pas préparés et à fin juin, une personne de la société mandatée est encore présente pour la coordination avec nos systèmes CAT. Les collègues de l'exploitation restent dans l'incompréhension la plus haute. Ce désarroi reflète l'état d'esprit d'un trop grand nombre de nos collègues. Pour donner suite à l'intervention de Denis lors du CSE LV du 29 juin 2023, Monsieur Olivier ROELENs nous a affirmé suivre cet avancement pour un dénouement très rapide et nous indique avoir la volonté d'un éventuel changement de prestataire si nécessaire afin que ce cas ne se renouvelle plus.

BATILLY

Contingent des 130 heures maximum supplémentaire sur le compteur temps :

Lors du CSE LV du 29 juin 2023, la CFTC est intervenue lorsqu'une information et consultation sur le dépassement du contingent d'heures supplémentaires a été demandé pour le centre de Miramas. Active sur ce sujet depuis le mois de novembre 2022 (Voir ODJ du CSE LV), La CFTC a bien voulu procéder au vote à condition que tous les centres soient concernés par cette mesure. Le vote a reçu la majorité des voix favorables. Le contingent de 130 heures peut désormais être dépassé jusqu'à un plafond de 220 heures supplémentaires annuelles. Une bonne nouvelle pour tous les collègues qui sacrifient un peu de leur vie personnelle et qui voient ainsi la possibilité d'augmenter significativement leurs paiements des heures supplémentaires à fin janvier de chaque année.

Notre ressenti :

Nous constatons que malgré toutes les difficultés rencontrées par tous, Batilly reste un centre avec de grandes ambitions, des collaborateurs actifs et impliqués. Désireux que la direction RH réduise au maximum les difficultés de chacun, nous demandons la prise en compte de chaque demande des salariés afin de préserver la motivation de tous et les bons rapports avec le management et la gestion RH du centre. Cette visite nous a permis de rencontrer beaucoup de nos collègues MAIS pas tous et nous le regrettons. Mais ce n'est que partie remise. En tant que DSN CFTC, je vous remercie à tous de votre accueil, de nos échanges.



Le mot de la fin et cela nous attriste un peu...BEAUCOUP :

Et oui, notre visite s'est malheureusement conclue par la rencontre avec Laurent REPELOWICZ. Laurent, élu CFTC depuis de nombreuses années, membre du CSE LV et de la CSSCT LV nous quittera prochainement et pour nous c'est un moment pénible. Laurent est rentré à Batilly le 05 juin 2000 soit il y a 23 ans. Précieux dans son travail, toujours disponible pour aider, encadrer, épauler les nouveaux. Toujours présent pour la défense de nos intérêts, a veiller a la sécurité du travail, chacun de nous a eu un jour l'aide de LAURENT. Au nom de la CFTC, de ses amis syndiqués, de ses collègues, de la direction, nous tenions a le remercier sincèrement et lui souhaiter le meilleur pour la suite.

MERCI POUT TOUT LAURENT